

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2023-125

OBJET : Arrêté de modification temporaire des conditions de circulation rue d'Aunay à Bauquay (n°13) travaux de réfection d'enrobé sur voirie le 5 juin 2023

Le Maire-Délégué de Bauquay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande d'arrêté présentée par l'entreprise EIFFAGE ROUTE IDF le 31/05/2023 en vue de réaliser des travaux de réfection en enrobé sur voirie (suite raccordement électrique) au n°13 rue d'Aunay à Bauquay, commune déléguée de Les Monts d'Aunay le 5 juin 2023 ;

ARRÊTE

Article 1 : Le 5 juin 2023, la circulation rue d'Aunay à Bauquay sera modifiée du fait des travaux de remise en état de la voirie réalisé par EIFFAGE ROUTE. La circulation sera en alternat manuel.

Article 2 : L'entreprise EIFFAGE ROUTE IDF est chargée de la mise en place de la signalisation règlementaire et devra veiller à la réalisation des travaux dans les règles de l'art.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

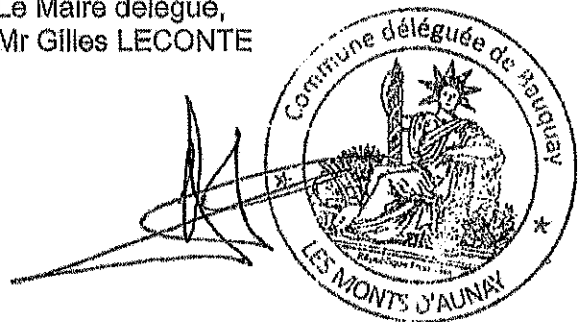
Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Monsieur le directeur de l'ARD,
- Monsieur VAL - Kéolis (BUS VERTS)
- Le responsable des Services Techniques,
- Le service valorisation, collecte et recyclables
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Le Chef du centre de secours.
- Le demandeur,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 1er juin 2023.

Le Maire délégué,
Mr Gilles LECONTE





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriale L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre

livre ou conducteur d'opérateur

Nom : EIFFAGE ROUTE IDF

Prénom :

Dénomination :

Représenté par : Mr Moisseron Davy

Adresse Numéro :

Extension :

Nom de la voie : rue

de la vallée

Code postal 50620 Localité : Saint Jean de Daye

Pays :

Téléphone 0638642129 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

davy.moisseron@eiffage.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom :

Prénom :

Adresse Numéro :

Extension :

Nom de la voie :

Code postal Localité :

Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

@

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° D8 Voie

Hors agglomération

En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application

Adresse Numéro :

Extension :

Nom de la voie : 13 rue

d'Aunay

Code postal Localité :

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non

Si oui indiquer la référence :

Description des travaux :

REFECTION EN ENROBE SUR VOIRIE

Date prévue de début des travaux : 05/06/2023

Durée des travaux (en jours calendaires) :

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 5 Date de début de réglementation 05/06

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation

Sens des Points de Repères (PR) décroissants

Sens des Points de Repères (PR) croissants

Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée

Circulation alternée : Par feux tricolores

Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)

Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) :